



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

CONSULTATION DU PUBLIC

Objet : motifs de la décision relative au projet d'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la haute-loire et fixant les réserves de pêche temporaires pour les années 2024 2025 et 2026

L'exercice de la pêche en eau douce est encadré pour tenir compte essentiellement des impératifs biologiques des espèces piscicoles.

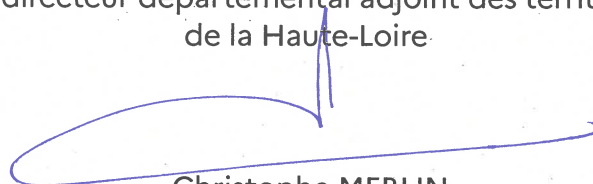
Le présent projet d'arrêté est pris en application des dispositions du code de l'environnement (livre IV – titre III) avec des dispositions adaptées au département de la Haute-Loire.

Le projet fixant les réserves de pêche temporaires pour les années 2024 2025 et 2026, soumis à consultation du public, précise les réserves temporaires de pêche.

À l'issue de la période de consultation du public relative à ce projet d'arrêté préfectoral, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Compte-tenu des résultats de la consultation du public et des éléments mentionnés ci-dessus, l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Haute-Loire et fixant les réserves de pêche temporaires pour les années 2024 2025 et 2026 peut être publié.

Le directeur départemental adjoint des territoires
de la Haute-Loire



Christophe MERLIN